

HALTE À LA DESTRUCTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL DE MAUREPAS

Nous Maurepasiens sommes fiers de profiter de paysages et d'un cadre de vie exceptionnels. La moitié de notre territoire est composée d'espaces naturels, boisés ou agricoles en surplomb de vallée.

Le patrimoine de Maurepas en danger !

Le patrimoine naturel et historique de Maurepas ne peut pas et ne doit pas se transformer en opportunités foncières pour quelques promoteurs. Le donjon de Maurepas et ses alentours ne sont pas des « dents creuses » permettant de réaliser des opérations immobilières abusives.

La ferme de la Tour est un lieu de vie utilisé et fréquenté toute l'année par de nombreuses associations, et par les scolaires. Des manifestations de toutes sortes y attirent des visiteurs de Maurepas et des communes environnantes enchantés par ces lieux remarquables.

Ce lieu présente un énorme potentiel pour le développement d'activités sociales, éducatives et culturelles au profit de tous les Maurepasiens.

De plus, le maintien de l'activité agricole crée des emplois, favorise la biodiversité et permet à tous de profiter de la présence des chevaux et des poneys, dont certains ont été recueillis suite à leur abandon.

Cette zone actuellement classée en zone ND « Zone Naturelle dans laquelle l'Urbanisation est interdite » va devenir constructible grâce à un subtil jeu de « requalification » dans le cadre du PLU (documents distribués à tous les maurepasiens disponibles sur demande)

Si nous laissons faire, la spéculation immobilière détruira irrémédiablement ce lieu, témoin de l'histoire de la commune.

Nous demandons à Monsieur le Maire de faire enfin respecter le Plan d'Occupation des Sols et que le futur PLU permette de mieux préserver le patrimoine naturel et historique de Maurepas.



Un peu d'histoire :

Sur nos communes de Neauphle, Montfort l'Amaury et Maurepas (Malrepast), le Moyen Age a laissé des traces importantes que l'on nomme **motte féodale** (11^{ème} et 12^{ème} siècle). Pour MAUREPAS elle se traduit par la **présence de vestiges** remarquables dont **la Ferme de la Tour avec son donjon cylindrique** (ancienne tour de garde), à contrefort, partiellement détruit : le dernier en Ile de France.

► L'ensemble bâti dans la « haute cour » assurait la **protection de Malrepast** (des remparts, des douves, des souterrains, des réserves et l'ancienne demeure seigneuriale).

► **L'église Saint-Sauveur** dans la « basse cour » à proximité du pont levis.



Un peu d'urbanisme :

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en réflexion depuis plusieurs années, il doit remplacer le Plan d'Occupation des Sols actuel (POS). La mise en place d'un PLU est un acte essentiel pour la commune et ses habitants qui doit déterminer la politique urbaine à long terme.

La version finale du PLU devait être soumise à enquête publique et portée au vote des élus en Conseil Municipal en 2010.

Dès le début de la procédure, il a été difficile d'être associé aux travaux de fond sur le PLU.

Les quelques entrevues accordées se sont limitées à de simples généralités sans accès aux éléments concrets indispensables pour juger pleinement du sujet.

En l'absence de ces éléments et notamment de documents de zonage très précis, **nous exprimons nos plus vives inquiétudes sur le contenu du futur PLU et ses conséquences pour les Maurepasiens.**



POUR PROTEGER NOTRE PATRIMOINE ET NOTRE ENVIRONNEMENT. NOUS DEMANDONS LES GARANTIES SUIVANTES, ET LEUR APPLICATION AUSSI BIEN DANS LE FUTUR PLU QUE DANS LE RESPECT DU POS ACTUEL :

► **Le maintien de l'activité agricole** en empêchant le changement de nature des corps de ferme, dont ceux qui présentent un intérêt historique, architectural et social.

► La préservation des bâtiments agricoles qui entourent le donjon de Maurepas et qui font l'objet de modifications d'affectation. (**Déjà par 4 fois le propriétaire et la mairie de Maurepas ont été condamnés par les tribunaux pour illégalité.** Malgré des condamnations en justice systématiques, des fenêtres de toit ont déjà été posées et de multiples travaux réalisés.)

LE 8 JANVIER 2011,

EN TOTALE CONTRADICTION

AVEC LE POS ACTUEL,

LA MAIRIE A DE NOUVEAU DONNÉ SON ACCORD POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE DE 4 M2 ET UNE TRANSFORMATION DE FAÇADES PERMETTANT 25 OUVERTURES SUR UN BÂTIMENT AGRICOLE AU PIED DE LA TOUR.

ON VA SANS DOUTE NOUS DIRE QUE CES OUVERTURES VONT PERMETTRE D'AÉRER LE FOIN !!! DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

LA REQUALIFICATION DU SITE DÉMARRE-T-ELLE AVANT MÊME LE VOTE DU PLU ?

EST-CE NORMAL QUE CES TRAVAUX NE SE TRADUISENT QUE PAR 50 € DE TAXE LOCALE ?

► **Le respect du périmètre efficace de protection de 500 mètres autour du Donjon.** Ce sont non seulement des bâtiments agricoles qu'il faut protéger en tant que tel mais aussi des vestiges du Moyen Age (douve, contreforts, échauguettes) et des 16^{ème} et 19^{ème} siècles (Maison seigneuriale de Chevreuse transformée par la famille d'Havrincourt).

► **L'arrêt des trop nombreuses coupes d'arbres sans autorisation et l'interdiction absolue des constructions dans les bois,** notamment dans le bois Prud'homme, qui entraînent le mitage et sa destruction (les dernières coupes dans le bois Prud'homme (cf. désastre chemin de la mare du bois) ont permis la construction d'une habitation de 165 m² avec piscine).

► **La préservation de l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels,** dont les plus sensibles tels que les zones humides qui sont de véritables réservoirs de biodiversité.

► **La protection des paysages et notamment des lieux qui offrent des vues directes et permettent de dégager une perspective intacte jusqu'au fond de la vallée à partir du plateau.**

DERNIÈRE MINUTE !

Des travaux ont commencé sur le site naturel de la Picterie et sa destruction est en marche ! L'aire d'accueil des gens du voyage devrait être édifiée sur un autre site, plus conforme à l'esprit de la loi et non destructeur pour l'environnement.

ARRETONS LE MASSACRE !!!!

© Yann Arthus-Bertrand/Altitude.



REJOIGNEZ LE COLLECTIF !

« NE LAISSONS PAS DETRUIRE NOTRE PATRIMOINE
HISTORIQUE ET NATUREL »

**SOUTENEZ L'ASSOCIATION DE VOTRE CHOIX.
CONTACTEZ-NOUS POUR UN COMPLÉMENT D'INFORMATION.**

Collectif d'associations :

« **Maurepas d'hier et d'aujourd'hui** »

Présidente : Mme Maité Vanius
5, chemin des Petits Fossés, 78310 Maurepas
06 61 39 09 26 / maurepas.histoire@gmail.com
Site Internet : www.maurepas-histoire.net

« **La Vallée aux chevaux** »

Présidente : Mme Christiane Knyf
Rue de l'Eglise, 78310 Maurepas
06 23 40 95 37 / valleeauxchevaux78@orange.fr
Site Internet : http://vallee.aux.chevaux.free.fr

« **AMMAP – Association Maurepasienne pour le
Maintien d'une Agriculture Paysanne** »

Président : M. Olivier Varnizy

3, rue d'Alsace, 78310 Maurepas
06 89 80 20 82 / contact@ammap.org
Site Internet : www.ammap.org

« **AABM – Association des Amis des Bois de
Maurepas** »

Président : M. Cyril Longuepée
8, rue du Bois d'Acacia, 78310 Maurepas
06 82 09 61 02 / president@bois-maurepas.org

« **ADEE – Association de Défense de l'Environne-
ment d'Ergal** »

Président : M. Claude Grajeon
2, rue de Neauphle, 78760 Jouars Pontchartrain
06 03 90 51 31 / c.grajeon@wanadoo.fr

Lien pétition en ligne
www.defense-de-maurepas.org



NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SIGNATURE POUR SAUVER NOTRE PATRIMOINE.

Nous, soussignés, demandons à la commune de Maurepas de protéger notre patrimoine et notre environnement. Nous demandons les garanties suivantes :

- Le maintien de l'activité agricole.
- La préservation des bâtiments agricoles.
- Le respect du périmètre efficace de protection de 500 m autour du Donjon.
- L'arrêt des coupes d'arbres sans autorisation et l'interdiction des constructions dans les bois.
- La préservation de l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels.
- La protection des paysages.

NOM Prénom	Adresse	Signature

à nous retourner à l'adresse suivante : « **La Vallée aux chevaux** » Rue de l'Eglise, 78310 Maurepas.